

# ARGUMENTAIRE



7 janvier 2026

## Mettre fin aux priviléges des mutuelles pour baisser les impôts

### Post RS

*Les mutuelles détiennent aujourd’hui un patrimoine de plus de 6,1 milliards € accumulé avec l’argent des Belges. Elles échappent à l’impôt des sociétés et sont exonérées de la taxe sur le patrimoine des ASBL. Alors qu’elles sont censées se concentrer sur le remboursement des soins de santé, elles investissent en actions, en obligations, en magasins ou encore dans des hôtels. Il est temps de mettre fin à ces priviléges et soumettre les mutuelles à l’impôt. Les recettes dégagées – jusqu’à 165 millions € par an – permettraient de réduire de moitié les impôts des travailleurs lors de leur première année d’emploi.*

### Abstract :

- *Les mutuelles belges ont accumulé un patrimoine total de 6,1 milliards €. Cette fortune a été, et continue d’être, constituée grâce à l’argent des Belges (cotisations des membres, vente d’assurances complémentaires et financement par l’État).*
- *Ce trésor de guerre - exorbitant pour des organismes censés se concentrer sur le remboursement des soins de santé – est principalement constitué par des investissements en actions, en obligations, en magasins, en hôtels – ou sont utilisés dans l’organisation d’événements partisans. A titre d’exemple, Solidaris possède en partie l’hôtel de luxe Le Castel à Pont-à-Lesse.*
- *Ces fortunes ne sortent pas de nulle part :*
  - *Les mutualités ont étendu leur mission de couverture d’assurance obligatoire vers des activités plus lucratives comme les assurances complémentaires.*
  - *Étrangement, elles échappent totalement à l’impôt des sociétés. Leurs concurrents privés sont quant à eux taxés normalement. La gauche accuse les multinationales d’échapper à l’impôt mais met en place des exonérations pour s’assurer que leurs associations échappent à tout impôt*
  - *Les mutualités sont exemptées de la taxe sur le patrimoine en vigueur sur les ASBL – payée par des ASBL, telles que l’Action Père Damien ou Les Petites Sœurs des Pauvres. La gauche n’a pas de problème à taxer ces ASBL, tant que les mutuelles ne sont pas concernées.*
  - *Alors que des efforts sont demandés dans tous les secteurs, les montants alloués par l’INAMI aux frais de gestion des mutuelles ont augmenté de plus de 15% en 2 ans.*
- *Il est plus que temps de réformer ces structures, les mutuelles n’ayant pas vocation à se constituer un patrimoine de cette ampleur. Il faut mettre fin aux priviléges et soumettre les mutuelles (i) à l’impôt des sociétés et (ii) à la taxe sur le patrimoine de 0,45% payée par toutes les ASBL de ce pays avec une contribution exceptionnelle de solidarité de 1,35% la 1<sup>ère</sup> année. Il ne s’agit pas d’une nouvelle taxe mais bien d’un alignement sur le régime existant ; la fin d’un privilège !*
- *Ces mesures, qui peuvent rapporter jusqu’à 165 millions €/an, ne seront pas de simples économies budgétaires, elles viendront alimenter la solidarité ! Avec cet argent, nous proposons de diminuer de moitié les impôts des travailleurs lors de leur première année d’emploi.*

# ARGUMENTAIRE



## 1. Un constat interpellant

Aujourd’hui, chaque citoyen belge a droit à une assurance de soins de santé et indemnités en s’affiliant à une mutualité. S’il le souhaite, il peut également souscrire à des assurances complémentaires (ex. une couverture dentaire) – soit auprès des mutualités précitées, soit auprès d’organismes privés.

Les mutualités ont, au fil des années, amassé une **fortune de près de 6,1 milliards €**. Cet argent n’est pas là pour couvrir leurs activités : **5,2 milliards € (85% du total) sont investis dans des portefeuilles d’actions et d’obligations**. Seuls 350 millions € (6% du total) se trouvent sur des comptes courants pour couvrir les activités des mutualités. **Le reste est investi dans l’immobilier** : bureaux, magasins, hôtels, centres de loisir et de vacances.

Par exemple, la Mutualité Chrétienne possède des hôtels en France, en Autriche et même en Suisse. Solidaris détient des parts dans un hôtel-château 3 étoiles de Dinant, prisé des amateurs de voitures de luxe. Cette liste n’est pas exhaustive.

Il est grave de constater que ces organismes politisés aient amassé, au détriment des citoyens, de telles fortunes et que celles-ci soient investies sur les marchés ou utilisées dans des événements tels que le Festival des Solidarités (Solidaris).

Le constat est clair et sans appel, **les mutualités ont oublié leur rôle** : aider les Belges à se soigner tout au long de leur vie dans un esprit de solidarité et d’assistance mutuelle éloigné du profit.

A un moment où l’Etat prend de courageuses mesures budgétaires, les mutualités, elles, sont assises sur des fortunes. Le tout, **dans un manque total de transparence**.

Il est dit que ce trésor de guerre constitue **une garantie de solvabilité légalement requise**. Mais alors, **comment expliquer que cette réserve soit investie, soit dans des actions, soit dans des centres de vacances ?** Cet argument ne tient pas la route. **Les banques elles aussi sont soumises à des règles de solvabilité – pourtant elles sont taxées, plus lourdement que les ASBL, et toutes de la même manière.**

## 2. D'où vient le grand capital des mutuelles ?

Ces trésors de guerre ont été savamment et discrètement constitués au fil des années grâce à des anomalies :

- D’abord, les mutualités ont élargi leurs activités : plutôt que de se contenter d’assurer la partie obligatoire, elles offrent aussi des assurances complémentaires – activité qui se révèle extrêmement lucrative.
  - ⇒ La recherche du profit, si décriée par la gauche, est devenue l’obsession des mutualités. **Ces profits sont ensuite utilisés pour du sponsoring politique et du subventionnement déguisé.**
- Ensuite, **elles entretiennent la méconnaissance des citoyens** sur le financement de la couverture de base du remboursement des soins de santé. **Plutôt que de se présenter en intermédiaire financé annuellement par l’INAMI et de renseigner l’existence d’une caisse de mutuelle gratuite (CAAMI)**, elles laissent croire que c’est leur cotisation obligatoire qui finance les remboursements obligatoires. Il ne faudrait surtout pas perdre un affilié.

- Ensuite, elles échappent largement à l'impôt des sociétés et auraient donc économisé pas moins de 362 millions € depuis 2020. Sur la même période et à titre d'exemple, un acteur privé tel que DKV a dû payer 116 millions € d'impôts.
  - ⇒ Une telle différence de traitement est injustifiable. **Là où la gauche s'offusque sans cesse que les sociétés ne paieraient pas assez d'impôts (alors qu'elles en paient 25% et ne peuvent pas descendre en dessous de 15% en application des règles s'appliquant aux multinationales), elle ne trouve rien à redire sur le fait que les mutualités politisées ne paient rien.**
- Enfin, au contraire de toute autre ASBL, les mutualités ne paient pas d'impôt sur le patrimoine. Chaque ASBL de ce pays paie 0,45% d'impôts annuels sur un patrimoine excédant 500k €. Si les mutualités étaient traitées de la même manière, cela rapporterait 27 millions € aux caisses de l'Etat. Nous proposons également une contribution exceptionnelle de solidarité de 1,35% la 1ère année.
  - ⇒ Ce montant correspond à ce que le Gouvernement a voulu économiser en supprimant le régime des droits d'auteur pour l'IT. **On préfère protéger les mutuelles, quitte à désinvestir dans les technologies de demain.**
  - ⇒ Comment expliquer que des ASBL telles que 'Action Père Damien' ou 'Ensemble Contre le Cancer' doivent payer quand les mutualités politisées sont exemptées ? **La gauche veut de la solidarité mais pas avec son argent.**
  - ⇒ **La gauche s'inquiète que cette mesure – qui n'a d'autre but que de corriger une anomalie injuste – soit répercutée sur les assurés. Dire cela est totalement irresponsable :**
    - Avant de répercuter ce qui ne serait rien d'autre que de la justice fiscale sur le citoyen belge, **les mutuelles devraient revoir leur fonctionnement inefficient** (voir supra).
    - **La gauche n'a généralement aucun problème à vouloir taxer plus les entreprises, qui, elles, n'ont d'autre choix que de répercuter des hausses d'impôts irresponsables sur le consommateur final.**

### *3. Des mesures évidentes s'imposent*

Les mutualités sont des organismes politisés qui jouissent de **régimes fiscaux inéquitables**, ce qui leur a permis **d'amasser des fortunes au détriment des assurés belges**.

Ce sont des structures **opaques, instrumentalisées politiquement, et protégées par la gauche**.

Il est essentiel de réformer le système, de le rendre transparent et efficace, bref de lui rendre sa fonction première : assurer les Belges en termes de soins de santé et d'invalidité en maîtrisant les coûts et en garantissant une meilleure accessibilité. **Voici ce le Mouvement Réformateur propose :**

- ⇒ Soumettre les mutualités aux mêmes régimes fiscaux que les acteurs privés ; il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe ! **Il est injustifiable que ces structures jouissent de privilégiés hérités de considérations partisanes. Il faut soumettre les mutuelles (i) à l'impôt des sociétés et (ii) à la taxe sur le patrimoine de 0,45% payée par toutes les ASBL de ce pays avec une contribution exceptionnelle de solidarité de 1,35% la 1ère année.** Les mutuelles menacent déjà de répercuter ces mesures sur leurs affiliés – alors que revoir leur fonctionnement et leur gaspillage de l'argent public doit être leur priorité.

# ARGUMENTAIRE



Il est clair que d'autres mesures peuvent être prises – **mesures destinées à assurer efficience, transparence et impartialité :**

- ⇒ Transférer l'activité d'assurance obligatoire à la CAAMI : une gestion transparente, centralisée, efficace et qui assurera une égalité de traitement entre tous les Belges. **Il est incompréhensible de devoir passer par des intermédiaires politisés pour être assuré.** Ce système existe dans de nombreux pays.
- ⇒ Strictement et fermement encadrer les activités annexes des mutualités, voire les interdire. **Les investissements dans certains projets, les subventionnements déguisés, les activités à caractère politique n'ont rien à faire dans un système d'assurance obligatoire.** L'argent des affiliés et du contribuable ne doit être utilisé qu'à des fins directement liées aux besoins médicaux des patients.
- ⇒ **Responsabiliser les mutuelles en imposant des critères de performance** : en 2 ans, les montants alloués par l'INAMI aux frais de gestion des mutuelles ont explosé de 15%. **L'heure est à la rigueur budgétaire, pas à la gestion irresponsable des deniers publics.**

Si de telles mesures sont prises, les gains pour les finances de l'Etat seront importants : recettes fiscales considérables et coûts de fonctionnement fortement limités. **Ces gains sont chiffrés à 165 millions € par an et pourraient largement bénéficier aux Belges.** Le MR propose une mesure phare :

- Plutôt que d'en faire une économie budgétaire, investissons dans la solidarité : **diminuer de moitié l'IPP pour les travailleurs lors de leur première année d'emploi.** Et cela pour que les Belges qui rentrent sur le marché de l'emploi puissent démarrer dans la vie avec un capital plus élevé.

D'autres mesures fortes peuvent également être envisagées pour baisser la fiscalité sur le travail:

- **Baisser l'ISOC pour les TPE/PME de 20% à 15% sur les premiers 200k €.** Une mesure forte pour soutenir le tissu économique et entrepreneurial belge.
- **Diminuer les impôts payés par les "jeunes indépendants", en les divisant par deux les trois premières années du lancement de leur activité.** Lancer une activité indépendante est souvent synonyme de prises de risques importantes, à un moment où les revenus sont encore incertains. En divisant par deux les impôts payés par les jeunes indépendants durant les trois premières années de leur activité, cette mesure vise à leur donner de l'oxygène financier au démarrage, à soutenir l'esprit d'entreprendre et à favoriser la création d'emplois. C'est un choix clair en faveur du travail, de l'initiative et de la croissance économique.
- **Aller plus loin que l'accord de gouvernement dans l'accroissement du taux de cotisation maximal (fiscalement déductible) de la pension libre complémentaire pour indépendants.** L'accord de Gouvernement prévoit l'accroissement de ce taux pour passer de 8,17% à 8,50% - coût estimé : 7,53 millions €. Faire passer ce taux à 9,50% coûterait 20 millions € annuellement. Il est donc possible d'aller plus loin et d'encourager les indépendants à souscrire à ce système.
- **Soutenir la classe moyenne en diminuant la taxation des voitures de société et en renforçant le budget mobilité.** Avec l'électrification les voitures coutent de plus en plus chers. Or, l'avantage de toute nature dépend en partie de la valeur catalogue du véhicule. Pour baisser la facture fiscale des familles qui ont besoin d'une voiture pour se déplacer, le MR propose de réduire le montant de taxation de l'ATN.

# ARGUMENTAIRE



Pour les familles qui n'ont pas besoin de voiture, le budget mobilité sera renforcé. Chacun aura ainsi le choix ; avec ou sans voiture, mais avec une facture fiscale réduite

- **Supprimer les charges sociales des indépendants complémentaires.** Un salarié qui veut aujourd'hui lancer une activité d'indépendant est soumis à des charges sociales, alors qu'il ne bénéficiera d'aucune prestation puisqu'il est déjà couvert par la sécurité sociale des salariés. Les indépendants complémentaires sont ainsi pénalisés ; le MR veut encourager les personnes qui lancent leur activité, et donc supprimer les charges sociales pour ces personnes.

**En conclusion, réformer les mutualités est une nécessité pour poursuivre notre objectif de revaloriser le travail.**